

Profil des « primo-arrivants » inscrits auprès d'Actiris

Ce focus tente, à partir des données sur les demandeurs d'emploi d'Actiris, de brosser le profil d'une population de « primo-arrivants » demandeurs d'emploi en Région bruxelloise. Par conséquent, l'analyse ne porte pas sur l'ensemble des « primo-arrivants » mais bien sur ceux qui ont entre 18 et 65 ans et sont inscrits chez Actiris comme chercheur d'emploi.

Le terme « primo-arrivant » possède une multitude de définitions, recouvrant des réalités hétérogènes. Certains éléments clés, comme la date d'entrée sur le territoire et le statut de la personne, qui figurent dans toute description du « primo-arrivant » peuvent différer selon les sources. D'autres aspects peuvent venir compléter la définition et caractériser une personne « primo-arrivante » : l'origine, le niveau de scolarisation voire d'alphabétisation, la maîtrise de la langue du pays, le motif, la possession d'un permis de séjour et/ou de travail...

PORTRAIT DE LA POPULATION VIVANT SUR LE TERRITOIRE BRUXELLOIS

Le solde migratoire de la Région bruxelloise a considérablement augmenté entre 2005 et 2010. Un peu plus de 10% de la population bruxelloise en âge de travailler est ainsi issue d'une immigration récente (moins de cinq ans sur le territoire belge). Cette proportion est trois fois plus importante que dans les deux autres régions du pays.

En 10 ans, la population bruxelloise a cru d'un peu plus de 10,0%, elle s'élève actuellement à 1.109.832 habitants. On observe une augmentation de près de 10,0% de la population bruxelloise de nationalité belge. *Mais qu'en est-il de l'évolution des autres nationalités présentes sur le territoire de la Région bruxelloise ?* Au cours de ces dernières années, les nationalités européennes poursuivent leur progression (+ 25,9%), tirée notamment par les nouveaux pays membres, tandis que celles d'Afrique affichent un recul manifeste (-21,3%). La raison principale réside dans l'effet des naturalisations auquel on assiste depuis plusieurs années: les ressortissants extra-communautaires sont ceux qui recourent principalement (90%) à la naturalisation. L'évolution des ressortissants asiatiques est stable entre 2000 et 2008. Quant au continent américain, il augmente sa représentation à Bruxelles par le biais des natifs d'Amérique du Sud.

La Région bruxelloise connaît la concentration la plus forte d'étrangers du pays : 36,2% des ressortissants des pays tiers à l'Union Européenne résident à Bruxelles, alors qu'on ne recense sur son territoire que 7,8% de la population de nationalité belge.

APPROCHE D'UN PUBLIC « PRIMO-ARRIVANT » SOUS L'ANGLE DU CHOMAGE

L'augmentation importante des disparités économiques et sociales à laquelle sont confrontées de nombreuses villes européennes, touche également la Région bruxelloise. La problématique de la discrimination à l'embauche est particulièrement préoccupante dans une ville multiculturelle comme Bruxelles. Si le chômage est susceptible de toucher toutes les catégories d'individus, les personnes issues de l'immigration cumulent les obstacles. En effet, les niveaux de formation, les réseaux, l'accès à l'information, l'origine sociale, le manque d'expérience professionnelle, le manque de connaissance des langues nationales, autant que la discrimination ethnique à l'embauche sont des facteurs explicatifs des difficultés accrues auxquelles sont confrontées les populations d'origine étrangère. Ces populations sont caractérisées par un chômage et une précarité de l'emploi plus forte. L'obtention d'un diplôme supérieur représente, pour ces populations, un avantage moindre pour l'insertion sur le marché du travail dans la mesure où, à qualification identique, ces personnes sont confrontées à un risque plus élevé de chômage. De plus, si les études supérieures sont faites à l'étranger, une partie des diplômés ne parviendra pas à valoriser son diplôme en Belgique, faute d'une reconnaissance. Enfin, une mauvaise maîtrise du français et/ou du néerlandais est une entrave supplémentaire pour l'obtention d'un poste de travail en Belgique, et en particulier en Région bruxelloise.

Description du public « primo-arrivant » inscrit auprès d'Actiris

Au vu de la multitude de définitions existantes des « primo-arrivants », une identification univoque est impossible. Certains critères ne figurent pas dans les dossiers des demandeurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris, comme la date d'arrivée sur le territoire belge. L'analyse suivante a été produite sur base d'une série de conditions afin de se rapprocher de la définition de primo-arrivant, elle ne garantit donc en rien une approche complète de tous les primo-arrivants¹. Cette catégorie de DEI « primo-arrivants » est sujette à des variations dans le temps, elles sont dues entre autres aux modifications des politiques migratoires et de naturalisations. La situation politique, économique, des pays d'origine influe également le volume de personnes « primo-arrivantes ».

Quels sont les grands traits caractéristiques de ces demandeurs d'emploi « primo-arrivants » ?

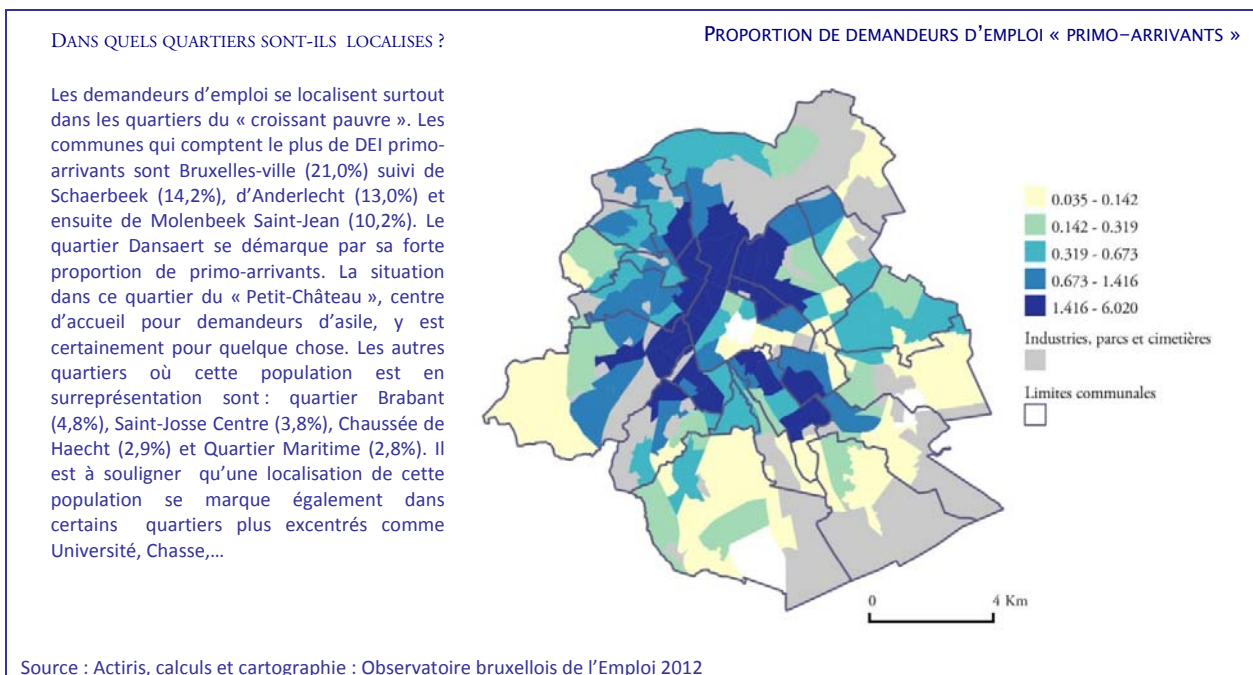
La présente analyse porte sur 2.824 DEI « primo-arrivants ». Les femmes sont moins nombreuses que les hommes. Un quart de la population a moins de 25 ans et plus de la moitié est âgée entre 25 et 40 ans. Les demandeurs d'emploi proviennent en majorité d'Afrique sub-saharienne (51,3%) mais également d'Afrique du Nord (20,5%) et d'Asie (14,8%).

Pour ce qui est des niveaux de qualification de ces demandeurs d'emploi, il apparaît que plus de 90,0% d'entre eux détiennent un diplôme obtenu à l'étranger (non reconnu). Parmi ceux-ci, un peu moins de la moitié est faiblement qualifié. Quant à la part de demandeurs d'emploi hautement qualifiés, une personne sur cinq a un diplôme du supérieur (bachelor ou master). La plupart des demandeurs d'emploi sont inscrits

¹ Les conditions sont les suivantes : les demandeurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris au cours de l'année 2011 ; les demandeurs d'emploi dont la création du dossier auprès d'Actiris est inférieure à 24 mois (c'est-à-dire dont le dossier a été créé après le 01/01/2010) ; les demandeurs d'emploi qui possèdent un titre de séjour provisoire ou un titre de séjour pour réfugié (AI orange : attestation d'immatriculation ou un CIRE limité). La population-cible doit satisfaire simultanément à ces trois critères.

dans des professions ne requérant pas un niveau de qualification élevée (nettoyeur, aide-ménagère, ouvrier, employé administratif, aide cuisine, plongeur, vendeur, ...).

La catégorie dans laquelle sont inscrits les demandeurs d'emploi permet de distinguer ceux qui perçoivent des allocations de chômage, les jeunes en période d'attente, les personnes librement inscrites et celles qui ont des revenus d'intégration. Dans notre analyse, ils sont très peu à toucher des allocations de chômage (2,7%). Les demandeurs d'emploi « librement inscrits » et ceux qui perçoivent un revenu d'intégration (CPAS) équivalent à 70,0 % de notre population.



INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE : APPROCHE LONGITUDINALE DES « PRIMO-ARRIVANTS »

Afin de mieux pouvoir cerner l'insertion sur le marché du travail de la population de DEI « primo-arrivants », nous avons réalisé une analyse longitudinale sur un an². L'analyse porte, d'une part, sur les sorties du chômage vers l'emploi et la formation. Et d'autre part, sur la situation de ces DEI « primo-arrivants » un an plus tard : sont-ils toujours demandeurs d'emploi ?

² L'analyse est établie sur base des demandeurs d'emploi inscrits en janvier 2010 et suivis jusqu'en janvier 2011, tout en tenant compte des conditions fixées plus haut pour circonscrire le groupe « primo-arrivant ». La méthode consiste à suivre, sur une période de 12 mois, l'ensemble des personnes venues s'inscrire durant une année auprès d'Actiris : soit les demandeurs d'emploi venus s'inscrire entre janvier 2010 et décembre 2010. Parmi ces demandeurs d'emploi, nous avons examiné ceux qui ont trouvé un emploi, ou ont suivi une formation, dans les 12 mois qui suivent leur inscription. Par exemple, les demandeurs d'emploi venus s'inscrire en décembre 2010 ont été suivis jusqu'en décembre 2011. L'ensemble des actions de travail ont été prises en compte, et ce, quelle que soit la durée du contrat.

Quel est le profil des DEI « primo-arrivants » pour lesquels une sortie vers l'emploi a été observée ?

Les probabilités de sortir du chômage pour une situation d'emploi sont légèrement plus élevées pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (49,3%) que pour notre population de « primo-arrivants » (45,9%). Pour ces derniers, le profil dont le taux de sortie est le plus élevé est le suivant : homme, entre 30 et 39 ans, originaire d'Afrique du Nord et sub-saharienne.

Le taux de sortie vers l'emploi est en général fonction du niveau d'études. Or, on constate que les taux de sortie des DEI « primo-arrivants » diffèrent très peu selon le niveau d'études, lorsque celles-ci sont réalisées à l'étranger. Il est de 45,1% pour les DEI faiblement qualifiés et de 47,0% pour les hautement qualifiés. Dès lors, des études de niveau supérieur, réalisées à l'étranger, sans équivalence, ne permettent pas à cette population de bénéficier d'une meilleure insertion sur le marché de l'emploi.

Les actions de travail ont surtout été enregistrées dans le domaine du réassort, de l'horeca (bar, café, salle) et de la construction (gros-œuvre). Notons que ce n'est pas pour autant que l'insertion sur le marché du travail est stable et durable dans ces secteurs d'activités.

Taux de sortie vers la formation et situation 12 mois plus tard

Les taux de sortie vers la formation sont nettement plus faibles que ceux vers l'emploi et indiquent une différence entre l'ensemble des DEI et les DEI « primo-arrivants ». Ces derniers sortent deux fois plus pour des actions de formation (soit 23,4% contre 11,1% pour les autres DEI). Les personnes qui ont obtenu un diplôme à l'étranger tendent à sortir plus fréquemment du chômage en vue de suivre une formation.

Un an plus tard, 30,4% des DEI « primo-arrivants » sont toujours inscrits comme demandeurs d'emploi auprès d'Actiris contre 41,8% pour l'ensemble des DEI. La raison principale réside dans la différence de statut des demandeurs d'emploi, c'est-à-dire la catégorie dans laquelle ils se trouvent inscrits.

En réalité, les DEI « primo-arrivants » qui perçoivent des allocations de chômage sont peu nombreux, au contraire de l'ensemble de la population des DEI, où une majorité est allocataire ONEM.

Notre public « primo-arrivant » est donc majoritairement répertorié dans la catégorie « librement inscrit ». Or, cette catégorie requiert une confirmation de l'inscription tous les trois mois. Il arrive que les demandeurs d'emploi « librement inscrits » oublient de se réinscrire à la fin des trois mois. Ils sont dès lors considérés comme « sortis ». La raison de leur sortie s'explique, principalement, par un statut de demandeur d'emploi différent et suscitant plus régulièrement des actes administratifs.

CONCLUSION

De la difficulté de définir une personne « primo-arrivante », l'analyse s'est portée sur l'approche d'un public « primo-arrivant » sous l'angle du chômage. A partir des statistiques des chercheurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris, il résulte que 2.824 chercheurs d'emploi correspondent à la définition de « primo-arrivant », élaborée dans le cadre de ce focus. Des sorties en vue de suivre une formation sont plus souvent observées pour les « primo-arrivants » que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Les « primo-arrivants » doivent faire face à divers obstacles afin de s'intégrer sur le marché du travail, notamment au niveau de la langue et de la procédure de reconnaissance de diplôme. Celle-ci est généralement longue et difficile. Afin d'aider cette population dans les démarches à entreprendre et de

permettre une insertion plus rapide sur le marché de l'emploi, Actiris élabore actuellement un nouveau projet, en partenariat avec le CIRE et BON.

Le projet s'articule autour de plusieurs axes. Le premier a pour objectif d'informer les conseillers emplois d'Actiris, via des séances d'informations collectives et la mise à disposition d'outils (guides,...) à propos des équivalences de diplôme. Le second axe concerne les chercheurs d'emploi, sa visée est de leur communiquer les possibilités d'équivalence de diplômes à la Communauté française ainsi qu'à la Communauté Flamande et de les orienter vers les services adéquats (CIRE et BON). Enfin, le dernier axe est une aide apportée par les services spécialisés pour la défense des dossiers complexes.



Observatoire bruxellois de l'Emploi
Place De Brouckère 12, 1000 Bruxelles
<http://www.actiris.be>, rubrique Marché de
l'Emploi

